

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception

04/12/15

Dossier complet le

04/12/15

N° d'enregistrement

F08215P1248

## 1. Intitulé du projet

**Construction de deux serres agricoles dotées d'une toiture photovoltaïque.**

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom **BARON** Prénom **Jérôme**

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<b>N° 36 (PLU)</b>	<b>Installation de 10 000 m<sup>2</sup> à 40 000 m<sup>2</sup></b>

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

**Construction de 2 serres (une première serre de 16 768 m<sup>2</sup> et une deuxième de 8 289 m<sup>2</sup>) à usage agricole, d'une surface totale de 25 057 m<sup>2</sup>, de type Venlo, soit des serres multi-chapelles en verre.**  
**Les pans sud de la toiture de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 2 314.2 KWc.**  
**Le projet pérennisera l'activité agricole familiale et permettra le développement de nouvelles cultures en diversification. Ce projet permettra également de générer la création de 3 emplois agricoles directs en phase d'exploitation.**

## 4.2 Objectifs du projet

***Les serres seront exploitées par Jérôme BARON et son épouse ainsi que ses employés. Elles permettront notamment d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production. Elles ont aussi pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à des productions très précoces et très tardives. L'implantation des serres en remplacement des tunnels plastique, ouvrira de nouvelles perspectives culturelles en effet, les exploitants envisagent une large diversification de leurs productions. Elles créeront enfin un environnement climatique contrôlé qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.***

***La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de près de 575 foyers et la production sera injectée sur le réseau public d'électricité.***

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

***S'agissant du terrassement, il n'est pas prévu d'importants mouvements de terre, compte tenu de la faible pente du terrain.***

***Les eaux pluviales seront amenées par des puits d'infiltration et des fossés collecteurs, vers deux bassins de rétention conformément à la déclaration "Loi sur l'eau", qui serviront pour la récupération des eaux de pluies.***

***La structure acier galvanisé de la serre, recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord, reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30 cm par 25 cm de largeur et sur des fondations intérieures par des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14 cm. Elle est de volume simple et constituée d'une succession de travées. Elle sera pré-assemblée en usine, et montée en moins de 8 semaines.***

***Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Fonroche de Roquefort, dans le Lot et Garonne. Ce sont des modules Français.***

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

***L'activité de l'exploitation est essentiellement tournée vers le maraîchage et l'arboriculture (pêchers et abricotiers).***

***Monsieur BARON souhaite développer ses cultures d'asperges vertes, de framboises, de fraises et diversifier ses cultures de tomates, courgettes, aubergines, ...***

***Seront également produits, des petits fruits, tels que les pêches et cerises.***

***Grâce aux serres, Monsieur BARON pourra protéger ses cultures des aléas climatiques et des maladies parasitaires.***

***De plus, les conditions de travail seront significativement améliorées et ce, tout au long de l'année, avec la création et mise en œuvre d'une base de vie et de stockage.***

***La centrale photovoltaïque sera suivie à distance depuis le centre de conduite de Fonroche à Roquefort. La maintenance sera effectuée par les équipes Fonroche.***

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- **Déclaration Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0. 2°)**
- **Permis de construire**

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

**Autorisation de permis à construire**

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques		Valeur
<b>Serre 1 :</b>	<b>Serre 2 :</b>	
Longueur max:.....141,3 m	Longueur max:.....103,62 m	
Largeur max:.....140 m	Largeur max:.....80 m	
Superficie:.....16 768 m <sup>2</sup>	Superficie:.....8 289 m <sup>2</sup>	

La serre 1 n'est pas strictement rectangulaire, elle comporte des décrochés.  
Les dimensions max indiquées, correspondent aux longueurs des plus grands côtés.

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

*Lieu dit Saint Didier et  
Groubon 26140 ANNEYRON*

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 45°16'47.71N Lat. 4°52'37.84E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

**Actuellement, des cultures céréalières sont en place sur le site de projet.**

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

**- Révision allégée du POS le 09 septembre 2015 (procédure de révision du PLU en cours, avec notamment remembrement des parcelles)**  
**- PPRt Risque Industriel - Effet thermique, prescrit le 30/06/09 et approuvé le 31/05/2011. Le projet n'est pas sur une zone concernée par ce risque.**

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL Rhône Alpes - Cartographie CARMEN et GEORHONEALPES</b>
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL Rhône Alpes - Cartographie CARMEN et GEORHONEALPES</b>
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL Rhône Alpes - Cartographie CARMEN et GEORHONEALPES</b>
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : Prim.net</b>

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL Rhône Alpes - Cartographie CARMEN et GEORHONEALPES</b>
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL Rhône Alpes - Cartographie CARMEN et GEORHONEALPES</b>
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Sur la commune d'Anneyron : - PPRt Risque Industriel effet thermique, prescrit le 30/06/09 et approuvé le 31/05/2011. <u>PROJET NON CONCERNE</u>  <b>SOURCE : Prim.net</b></b>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : BRGM - BASIAS</b>
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL Rhône Alpes - Cartographie CARMEN et GEORHONEALPES</b>
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : Mairie - Service des Eaux</b>
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL Rhône Alpes - Cartographie CARMEN et GEORHONEALPES</b>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL Rhône Alpes - Cartographie CARMEN et GEORHONEALPES</b>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL Rhône Alpes - Cartographie CARMEN et GEORHONEALPES</b>

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Irrigation des cultures grâce à un forage Autorisation N ° 260201600 débit 50 m3/h volume autorisé 80 000 m3 et au réseau d'irrigation collectif Drôme nord.</li> <li>- Le projet de cultures maraîchères sous serres n'augmentera pas les prélèvements actuels. Terrains déjà en culture.</li> <li>- Economie d'eau par gestion de l'évapo-transpiration.</li> </ul> <p><b><u>AUCUN IMPACT</u></b></p>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux de pluie : noues d'infiltration, canalisations, collecteurs drainants.</li> <li>- Création de deux bassins de rétention/infiltration conformes aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau".</li> </ul>
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais. Terrain quasiment plat &lt;1%.</p>
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>Aucun remblai ne sera nécessaire.</b></p>
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet ne nécessitera pas d'arracher des haies existantes.</li> <li>- Terrain utilisé en culture, pas d'intérêt écologique patrimonial.</li> <li>- Pas de corridor de déplacement important pour la faune, ni pour des nichées.</li> </ul> <p><b><u>AUCUN IMPACT</u></b></p> <p><b>SOURCE : DREAL Rhône Alpes - Cartographie CARMEN et GEORHONEALPES</b></p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Non, car le terrain agricole déjà annuellement cultivé.</b>
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Commune d'Anneyron : - Risque Industriel - Effet thermique <u>PROJET NON CONCERNE</u>  SOURCE : Prim.net</b>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Commune d'Anneyron : - Feu de forêt - Inondations - Mouvement de terrain - Séisme, zone de sismicité 3 : risque pris en compte dans le projet. <u>PROJET NON CONCERNE</u> SOURCE : PRIM.net</b>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?  Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>- Plan de niveau 1 du plan albopictus anti-dissémination du Chickungunia et de la Dengue. Les bassins envisagés pour la gestion des eaux de pluie ne sont pas des bassins de stockage, ils n'ont pas vocation à retenir l'eau. Il n'y aura donc pas de stagnation sur de longue période limitant ainsi la possibilité aux larves d'arriver à terme sur leur période nécessaire de développement, qui est de 5 à 10 jours selon les saisons. SOURCE : Consultation de l'EID</b>
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>- Sans impact : uniquement travaux agricoles - Le projet est entouré en partie de parcelles agricoles - En phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007. - Aucun bruit en phase nocturne.</b>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?  Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?  Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>- Rejet des eaux de pluie dans les ouvrages prévus pour leur gestion.</b>  <b><u>AUCUN IMPACT</u></b>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Maitrise et contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires. Production en mode raisonnée, norme AB.</b>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b><u>PAS D'IMPACT VISUEL</u>, car:</b> <b>- Le site est principalement entouré par des parcelles ou exploitations agricoles. Une haie, déjà existante, limite l'impact visuel pour les habitations se situant à l'est du projet. Le projet sera pensé de manière à atténuer l'impact visuel.</b>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Création de 3 ETP + des occasionnels en période de forte activité. Les serres permettront d'éliminer les tunnels plastiques fortement générateurs de pollution visuelle et de recyclages coûteux puisque les agriculteurs doivent les changer très régulièrement : il s'agit là de tonnes de matière plastique qui partent en déchet, qui vont être évitées !</b>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### **L'étude d'impact n'est pas nécessaire, car:**

- Pas d'impact environnemental sur la faune: le terrain est déjà en activité agricole et comporte des cultures céréalières, donc pas d'impact significatif.
- Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines dûe à l'activité agricole.
- Gestion du rejet des eaux de pluie par un réseau secondaire dense de fossés et de deux bassins de rétention/infiltration.
- Pas d'impact ni de bruit, ni d'odeurs pour les habitations rapprochées et pour les utilisateurs du site.
- Prise en compte du volet paysager pour aménager la visibilité des constructions et l'impact paysager.
- Réduction de l'impact "polluant" puisque les serres plastiques actuelles seront enlevées.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<b>X</b>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<b>X</b>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<b>X</b>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<b>X</b>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<b>X</b>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<b>- FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000.</b>
<b>- Dossier agricole de l'exploitant.</b>
<b>- Plan topographique.</b>
<b>- Dessin et coupe des serres.</b>
<b>- Annexe - FICHE TECHNIQUE COMPLEMENTAIRE</b>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

**Roquefort**

le,

**03/12/2015**

Signature

